



# La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

## New Brunswick Law Foundation

---

**Description du programme / projet** *Description détaillée des activités avec un plan de travail indiquant les calendriers, les résultats attendus et les étapes clés du projet si votre demande dépasse 25 000\$. (Cette partie peut être complétée sur des feuilles séparées, si vous le désirez, ne dépassant pas trois pages.)*

**Partenaires du programme / projet**

*Décrivez l'aide que vous recevrez de la part d'autres partenaires. Veuillez joindre une lettre d'engagement de chaque partenaire qui travaillera avec vous à la réalisation du projet.*

# La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick New Brunswick Law Foundation

## **Section C – Budget du programme / projet**

	Autres sources de financement	Financement Demandé de la Fondation	Budget Total
Salaires			
Équipements & Technologie			
Frais de bureau			
Frais de déplacement et de séjour			
Autres (veuillez détailler)			
<b>Total</b>			

## **Pour les demandes de plus de 25 000\$, indiquez les objectifs du program / projet**

Objectifs ou les étapes clés de votre plan de travail :	Délai	Budget
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

## **Section D – Renseignements supplémentaires**

**Décrivez des autres projets entrepris par votre organisme qui sont similaires à ce projet :**

------------------------------------------

**Autres subventions demandées ou reçues pour ce projet ou pour d'autres projets semblables ou reliés :**

------------------------------------------

# La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick New Brunswick Law Foundation

---

**Autre information que vous désirez fournir :**

**Veillez inclure les derniers états financiers de l'organisme.**

---

## LES OBJECTIFS DE LA FONDATION POUR L'AVANCEMENT DU DROIT AU NOUVEAU-BRUNSICK:

"Les directeurs de la Fondation ont la responsabilité statutaire de voir à ce que les fonds recueillis par la Fondation soient répartis de façon à promouvoir l'avancement de l'aide juridique, les recherches en matière de droit, ainsi que l'éducation et la réforme du droit. Les fonds doivent servir également à établir et entretenir des bibliothèques de droit et à offrir des bourses de besoin et de mérite aux personnes étudiant le droit".

**Processus :** Le conseil d'administration de la Fondation se réunit deux fois par année, généralement en février et en juin. La Fondation peut demander une entrevue avec le demandeur avant de prendre une décision sur cette demande.

**Lettre d'entente :** Les candidats qui reçoivent une subvention doivent signer une lettre d'entente avec la Fondation qui est établie en la forme qu'approuve le Conseil d'administration de la Fondation. La lettre précise les modalités qui régissent la subvention. Veuillez lire les politiques des subventions sur notre site web au : [www.nblf-fdnb.ca](http://www.nblf-fdnb.ca)

**Échéances :** Veuillez faire parvenir le formulaire complété à la Directrice générale avant le 25 janvier (pour la réunion du mois de février) ou le 25 mai (pour la réunion du mois de juin) par courriel à [nblf-fdnb@lsbnb.ca](mailto:nblf-fdnb@lsbnb.ca) ou par courrier à :

**Directrice générale  
La Fondation pour l'avancement du droit au N.-B.  
68, rue Avonlea  
Fredericton, N.-B. E3C 1N8**

**Téléphone : (506) 453-7776  
Courriel : [nblf-fdnb@lsbnb.ca](mailto:nblf-fdnb@lsbnb.ca)**